

AUTOSUR
CONTRÔLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL			
Volontaire total	23/09/2026	26036983			
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ			
Favorable	Groupe(s) de points contrôlés :				
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ	Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié				
Non concerné par un contrôle technique volontaire	Défaillance(s) mineure(s)				
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE	4.5.2.a.1. REGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant, AVG,AVD.				
Non concerné par un contrôle technique volontaire	5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES : La pression des pneumatiques est anormale ou incontrôlable, AVG,AVD,ARG,ARD.				
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE					
N° D'AGRÈMENT : S0135227					
(9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN					
(3) COORDONNÉES : Tel. : 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE					
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR					
N° D'AGRÈMENT : 01351572					
SIGNATURE : 					
IDENTIFICATION DU VEHICULE					
(2) Immatriculation et pays Date d'immatriculation		Date de 1ère mise en circulation			
HE-768-EQ (F)		23/06/2025		23/06/2025	
Marque		Désignation commerciale			
DACIA		JOGGER			
(1) N° dans la série du type (VIN)		(5) Catégorie internationale		Genre	
UU1DJF00074940785		M1		VP	
Type/CNIT		Énergie			
M10DACVP0020757		EG			
Document(s) présent(e)s					
Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice					
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ					
23919					
MENTIONS LÉGALES					
- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié. - Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques). - En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique. - Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié). - Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.					
MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES					
		AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D	
Ripage (-8 à + 8m/km):	+4.7m/Km				
Dissymétrie suspension ($\leq 30\%$):	1%		20%		
Forces verticales :	743daN		524daN		
Frein de service :					
Forces de freinage :	256daN	245daN	177daN	172daN	
Déséquilibre (<20%):	5%		3%		
Forces de freinage (efficacité) :	256daN	245daN	177daN	172daN	
Taux d'efficacité ($\geq 58\%$):	67%				
Frein de stationnement : Taux d'efficacité ($\geq 18\%$): 20%					
Emissions à l'échappement :					
CO ralenti ($\leq 0,3\%$): 0.00% CO ralenti accéléré ($\leq 0,2\%$): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.023					
Feux de croisement (-2,5% à -0,5%)	-1.1%	-1.0%			
Feux de brouillard avant(-3,5% à -1,0%)	-4.0%	-4.0%			